

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 20 mai 2010
à la Salle de spectacles**

8ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 20 mai 2010, 20 heures 15.

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mmes Barbara Baumann et Denise Schmid, aux représentants de la presse ainsi qu'à l'équipe de télévision Elle salue le public et les téléspectateurs.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire suppléante de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 55 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 19 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Aeschlimann Eric | Martinelli Gildo |
| Barraudy Pascal | Perret Dominique |
| Brun Michel | Rohr Brigitte |
| Carota Nadia | Romano Giorno Gerarda |
| Clerc Ulloa Karine | Rouyet Line |
| Depoisier Cédric | Scala Michele |
| Desboeufs Hubert | Studer Jacques |
| Dinc Hasan | Vega Raquel |
| Eareby Mohammed | Von Gunten André |
| Glaus Jean-Pierre | |

Absent-e-s : 4 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

| | |
|------------------|------------------|
| Raymond Gauthier | Ghassem |
| Rose-Marie Matti | Philippe Antoine |

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

- Après s'être assurée que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, la Présidente annonce que le bureau du conseil a reçu en début de séance deux postulats et deux questions, qui seront traités en priorité sous le point 16 de l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2010.
3. Assermentation.
4. Modifications éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité :
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant une intervention de la Municipalité auprès de la Société Coopérative d'Habitation de Renens et environs (SCHR).
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2010-2011.
 - a) du Président
 - b) du 1er vice-président
 - c) du 2ème vice-président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants.
12. Développement du postulat de Mme Bastienne Joerchel : "Une journée hebdomadaire sans viande ni poisson!"
13. Développement de la motion de MM. Michele Scala et Byron Allauca, intitulée « Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers »
14. **Préavis 89-2010** – Collecteurs eaux claires et eaux usées Simplon-Les Ramiers.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
15. **Préavis No 90-2010** – Immeuble communal rue de Lausanne 25 – Réaménagement des locaux du Service de la Sécurité sociale et rénovations diverses.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
16. Motions, postulats, interpellations.
17. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2010

La Présidente ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

M. Didier Divorne demande correction des numéros de téléphone qui figurent à la fin du PV.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller pour son travail et Mme Arielle Bonzon pour sa relecture.

3. Assermentation.

Lors de la séance du 2 mars, la lettre de démission de **M. Marco Ecclesie** du groupe socialiste avait déjà été lue. Le remplacement de ce conseiller a été reporté à la séance du mois de mai.

Lors de sa séance de ce soir, le bureau du conseil a élu **M. Alain Amann**, membre de la liste complémentaire du groupe socialiste.

Il est procédé à l'assermentation de M. Amann, conformément à l'art. 6 du règlement Conseil.

4. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.

Deux membres de la CARIC devraient être remplacés. Il s'agit de M. Marco Ecclesie (PSR) et Mme Catheline Reymond (Les Verts). Le groupe socialiste et "Les Verts" renoncent pour l'instant à remplacer ces vacances. Les deux sièges restent donc vacants.

la CARIC est donc composée de:

| | |
|--------------|---|
| PLR | Mme Elodie Golaz, présidente et M. Eric Aeschlimann |
| Les Verts | Mme Barbara Baumann |
| PSR | M. Cédric Depoisier |
| Arc en Ciel | M. Franco Narducci |
| Fourmi rouge | M. Ali Hemma Devries et Mme Simone Szenyan Reymond. |

Il n'y a pas d'autre changement au sein des commissions permanentes.

5. Communication de la Présidence.

- Lors de la séance du 14 mai 2009, sous la présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, il y eut le développement d'un postulat déposé par la Commission d'urbanisme

sur les supports de moyens de communication. La commission nommée en son temps s'étant rencontrée, un certain nombre de demandes avaient été faites à la Municipalité. Afin de mener à terme cette étude de postulat, la dite commission souhaite rencontrer la Municipalité afin de se déterminer sur les différentes réponses attendues et ainsi déposer un rapport sur le postulat. Pour mémoire, les membres qui avaient participé à cette étude étaient:

PSR Mme Victoria Ravaioli et M. Marco Ecclesie
 Fourmi rouge M. Ali Hemma Devries et Mme Arielle Bonzon
 PLR MM. Roland Divorne et Eric Aeschlimann
 Arc en Ciel M. Jean-Marc Reymond
 Les Verts M. Laurent Desarzens.

Les membres de cette commission sont priés de se rencontrer en fin de séance pour arrêter une date avec les conseillers municipaux concernés.

- Jeudi 17 juin, partie récréative au stade du Censuy: la Présidente prendra contact avec les présidents de groupe afin de finaliser dans les plus brefs délais les deux équipes de 11 joueurs afin de les transmettre au FC Renens.
- Il est indispensable de garder en mémoire les délais pour les dépôts des rapports de préavis, postulats ou motions. En effet, le président rapporteur doit remettre, après approbation de tous les membres de la commission d'étude un exemplaire du rapport par messagerie électronique ou par courrier à Mme la Présidente ou M. le Président du Conseil, au secrétariat du Conseil, par sa secrétaire Mme Sisto, au secrétariat de la Municipalité, par Mme Chapuis, aux présidentes et présidents de groupe. Ces rapports doivent parvenir impérativement au plus tard pour la séance du bureau pour qu'ils soient mis à l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge): "Il y a une nouveauté qui a été introduite qui ne figure pas comme une obligation dans le règlement. Dans le temps, les présidents envoyaient leur rapport au bureau et c'est tout. Si des membres n'étaient pas contents, ils pouvaient critiquer au Conseil ou ne pas signer le rapport. L'usage s'est fait petit à petit que les présidents-rapporteurs fassent lire leur rapport, c'est mieux, ça donne des meilleurs rapports. C'est aussi bien s'ils les font relire aux représentants de la Municipalité qui étaient là. Mais de poser en obligation absolue, même quand on est pressé, que le rapport doit avoir été approuvé par tous les membres de la commission, c'est nouveau."

Mme Rosana Joliat répond que tous les membres qui participent à une commission de préavis doivent pouvoir apporter des suggestions et des modifications au dit rapport. Ensuite, ce rapport est transmis au bureau et au greffe, puisqu'il a été décidé de le mettre dans l'envoi aux Conseillers communaux. Les commissaires ont toujours pu avoir accès au rapport pour pouvoir y apposer des modifications.

M. Leyvraz insiste quand à la nouveauté de l'obligation de soumettre le rapport à l'approbation préalable de tous les commissaires, ce que **Mme Joliat** conteste.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) Ce qui est contesté, n'est pas de donner le rapport à temps. Il y a un usage, une habitude, de faire vérifier le rapport aux membres de la commission, mais dans le règlement rien n'est précisé sur cette question. C'est par politesse qu'on le fait; si on n'a pas le temps de le soumettre à tous, ce n'est pas une dérogation au règlement.

Mme Rosana Joliat vérifiera ce point dans les procès-verbaux du bureau.

La discussion n'est plus utilisée.

6 Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique, qui salue le Conseil et excuse l'absence de M. Michel Perreten. Elle a une réponse orale à la question de Mme Christine Sartoretti.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "Lors de la dernière séance du Conseil communal, Mme Sartoretti a demandé quelques compléments d'informations au sujet d'un mandat donné dans le cadre de la promotion du centre-ville, en particulier le nom du bureau auquel a été confié le mandat, le coût de l'étude et le but de l'opération.

Au sujet du mandat lui-même, il a été confié à la société DG Marketing SA à la Conversion et plus précisément à M. Didier Grobet, licencié HEC.

Le coût du mandat représente un forfait de Fr. 20'000.--, TVA comprise ainsi que frais de transports et autres faux frais. La démarche devrait durer 4 à 5 mois.

Au sujet de l'objectif, en complément à ce que je vous ai dit lors de la dernière séance du Conseil, je peux ajouter les éléments suivants.

M. Grobet va tout d'abord établir un état des lieux de la situation, avec des démarches concrètes sur le terrain. Il le fera en prenant contact avec les principaux acteurs concernés comme par exemple des commerçants, des propriétaires, des utilisateurs, des représentants de nos services, tel que notre animateur et avec tout autre acteur concerné. Dans ce bilan, il sera tenu compte des développements actuels et futurs de notre centre-ville.

Le rapport final de M. Grobet comprendra des propositions concrètes visant à réunir au centre-ville des activités commerciales diverses et de qualité.

En fonction des conclusions du rapport, il sera décidé s'il y a lieu de mettre en place une action à plus long terme dès l'année prochaine et la charge financière sera(it) portée au budget de fonctionnement.

En résumé, la Municipalité souhaite, à travers cette étude, mieux apprécier la situation économique et commerciale qu'il est possible de développer et de maintenir au centre de notre Ville, ceci dans le but d'y conserver et d'accentuer des activités diverses qui répondent aux besoins de la population. En deux mots, nous souhaitons réussir l'opération "Cœur de Ville" en ayant un centre vivant et attractif aussi sur le plan commercial."

La Présidente ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité N°7 du 10 avril au 7 mai.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) intervient au sujet du trottoir de la route de Cossonay, au nom d'un groupe d'usagers, d'habitants, de propriétaires concernés,

"Un artisan de ce secteur a déposé une mise à l'enquête publique pour la rénovation de son immeuble et de sa parcelle, enquête ouverte du 7 avril au 5 mai 2010. Un groupe de 7 opposants à cette enquête s'est constitué. Cet artisan reçoit toutes les deux semaines, voire plus souvent, un camion de livraisons qui utilise partiellement la voie publique (trottoir) et la parcelle d'à côté pour reculer jusqu'à ses locaux. Il semble que les manœuvres occasionnelles de ce camion déplaisent aux opposants. Par décision municipale du 16 avril 2010, avant même la fin de la mise à l'enquête, le voyer communal a déposé de gros bacs à fleurs en béton, semble-t-il pour empêcher les manœuvres de ce camion. Ceci occasionne également une entrave et des complications de trafic et de parking pour les parcelles qui se trouvent à l'arrière, les usagers devant dès lors utiliser une autre voie d'accès. La question que je pose à la Municipalité est la suivante: nous, qui avons la responsabilité de la gestion du domaine public, devons-nous agir au bénéfice des uns d'une manière unilatérale au désavantage des autres? Le droit d'accès en ce qui concerne cette question ne devrait-il pas être équitable et arrangeant pour tous? Quant à la dangerosité qui est mentionnée dans la communication municipale n'est à mon avis pas flagrante."

Mme Tinetta Maystre, Municipale. La question est de savoir pourquoi la Municipalité a pris cette décision. Elle n'est pas unilatérale pour favoriser l'un plutôt que l'autre. C'est parfois le risque dans les décisions municipales. Il se trouve que cette décision est en fait une mise en œuvre d'une décision cantonale datant de 1992 et qui a été reconfirmée tout récemment, suite à la demande d'un des propriétaires de pouvoir accéder justement à la rte de Cossonay, ce que le voyer cantonal refuse. Les quartiers qui se construisent le long de la rte de Cossonay n'accèdent jamais directement sur la rte de Cossonay, qui est une route cantonale en traversée de localité, une route de transit. Ces accès qui se font perturbent le trafic, également les cyclistes et les piétons. Dans le cas dont vous parlez, il y a eu abus répétés, c'est pourquoi nous avons dû prendre cette décision. Les principaux concernés, à qui nous avons transmis cette décision ne se sont pas adressés à nous. Nous avons pensé que cela allait les soulager. Il faut savoir que les camions qui reculent et remontent sur ce petit tronçon, commencent par parquer à moitié sur la rte de Cossonay, à moitié sur le trottoir, ce qui n'est pas acceptable, ni pour les piétons, ni pour les cyclistes qui passent. Ils font des manœuvres alors qu'il y a des gens qui passent avec des poussettes qui sont mis en danger. Depuis toujours, les propriétés le long de la rte de Cossonay sont accessibles par d'autres voies.

M. Laurent Desarzens (les Verts) répète qu'il s'agit d'un camion qui viendrait au maximum toutes les deux semaines. Suite à un téléphone au CTC, il a des raisons de penser que ce sont les opposants qui ont réussi à obtenir la pose de ces obstacles sur le trottoir. La question reste donc: le droit est-il appliqué différemment quand il y a une levée de boucliers? Ne faudrait-il pas une discussion avec l'ensemble des usagers de ce secteur?

M. Roland Divorne (RCDR) s'est aussi intéressé à ce problème. La réponse qu'il a eue du CTC est la suivante: il y a eu différentes négociations avec le propriétaire de cette parcelle, qui est sur une zone villas et non pas une zone mixte. C'est ce qui crée la difficulté avec les voisins, qui supportent de mauvaise grâce les nuisances. D'après ce qu'il a compris, le propriétaire va déménager à Crissier et l'histoire sera réglée. Nous aurons simplement une PME de moins à Renens.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Nous avons mis en œuvre une décision du voyer cantonal. Nous avons dû réagir parce que nous avons entendu des citoyens se plaindre de cet accès à cet endroit. L'accès existe, il y a eu abus, il a fallu réagir."

M. Paul Mettraux (PLR) "Nous sommes dans un cas de figure qui se répète dans le centre-ville des centaines de fois par jour, où des camions viennent livrer. A la rue du Lac au nouveau centre OBI, par exemple. de gros poids lourds attendent sur le ch. du Caudray. Les piétons doivent changer de trottoir, ou attendre que le camion ait circulé. A la route de Cossonay, pour une ou deux livraisons, on fait des entraves aux commerçants qui doivent être livrés... Je suis vraiment surpris de cette décision."

M. Laurent Desarzens (Les Verts): "Ce devrait être une affaire de police, une intervention pour une amende, et non pas une entrave au trafic, parce que cela concerne aussi les gens qui habitent les parcelles derrière qui n'arrivent maintenant plus à circuler correctement. Le camionneur est responsable de son camion, c'est lui qui devrait être amendé."

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant une intervention de la Municipalité auprès de la SCHR.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge): "Je remercie la Municipalité d'avoir enfin joué son rôle d'intermédiaire et de m'avoir répondu. Je ne comprends pas, Madame la Présidente, que vous ayez envoyé M. Ruschetta, un conseiller communal faisant partie du conseil de direction de la SCHR, qui est juge et partie, faire la réponse à la place de la Municipalité. Il a personnalisé sa réponse; pour un peu, il aurait cité le nom du locataire. Sa réponse était non respectueuse envers le locataire, et était à la limite de l'insulte. Je lui ai demandé sa réponse écrite, il me l'a promise, mais je ne l'ai pas reçue... "

Mme Rosana Joliat répond qu'elle ne savait pas ce que M. Ruschetta venait dire à ce moment-là. Elle lui a donné la parole, c'est ça la démocratie. M. Ruschetta a peut-être fait une erreur, mais pas la présidente.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications de la Commission des Finances.

M. Reymond Jean-Marc, président de la commission des finances :

"Lors de sa dernière séance, la commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants:

Préavis 89-2010 - Collecteurs eaux claires et eaux usées Simplon-Les Ramiers. Après débat sur le sujet, la commission des finances souhaite que la commission de préavis soit renseignée sur le statut de l'avancement de la mise en séparatif sur la commune. La commission des finances accepte à l'unanimité le montant de Fr. 459'000.- alloué pour la réalisation des travaux proposés dans le préavis.

Préavis No 90-2010 - Immeuble communal rue de Lausanne 25 - Réaménagement des locaux du Service de la Sécurité sociale et rénovations diverses. Après une large discussion sur le sujet, la commission remarque que le montant prévu dans le plan

des investissements ne correspond pas du tout au montant figurant dans le préavis. Cette situation a créé un malaise au sein de la commission des finances sur la l'interprétation et la fiabilité des montants figurant au plan des investissements. Quant au préavis, il ne fait pas référence à l'isolation du bâtiment, dont l'enveloppe a été rénovée il y a 30 ans et qui par conséquent n'est certainement plus aux normes actuelles en la matière. Nous pourrions donc nous attendre à une prochaine étape, ce qui ajoute un flou sur les incidences financières futures. Par conséquent, cette situation s'est traduite par un vote de 4 voix pour et 4 voix contre, ce qui veut dire que la commission des finances ne prend pas position vu les informations qu'elle a en sa possession."

La discussion n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Mme Elodie Golaz (présidente de la CARIC) : quelques membres de la CARIC et une conseillère communale se sont rendus le 3 mai au bureau du schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) pour une présentation du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et du SDOL. Elle remercie Mmes Huguenin, Widmer, Darbelley et M. Spahr pour leur accueil et leurs explications.

En bref, depuis plusieurs décennies, l'agglomération Lausanne-Morges est engagée dans un processus d'étalement urbain qui menace ses capacités de développement, congestionne le trafic routier et nuit à l'environnement. Elle est en Suisse l'agglomération où l'on se déplace le plus en voiture, le moins en transports publics et en mobilité douce. Forts de ce constat, les communes et le canton, encouragés par la Confédération, ont décidé d'unir leurs forces afin de corriger la tendance et de placer l'agglomération sur la voie d'un développement durable. Le PALM regroupe donc 27 communes dont les 9 signataires du SDOL. Le coût de l'ensemble des mesures identifiées à l'horizon 2020 se monte à 1,632 milliards. Ce montant est ainsi divisé:

Environ 250 millions représentent des mesures urgentes pour des projets à réaliser avant la période 2011-2014 : gare de Malley, M2, adaptation du réseau TL. Pour la période 2011-2014, les mesures identifiées se montent à 629 millions d'investissements, notamment pour les mesures sur le Réseau Express Régional (RER), l'aménagement des axes forts de transport public urbain (tram, gare de Renens, Pl. de l'Europe et 5 tronçons de trolleybus, en site propre), l'aménagement des mesures de mobilité douce, le réaménagement de routes principales.

Pour la période 2015-2018, des projets pour un montant d'environ 730 millions ont été identifiés. Ils seront confirmés lors du dépôt auprès de la Confédération de la deuxième génération des projets d'agglomération, prévu pour fin 2011.

Le SDOL, c'est l'engagement de 9 communes et de l'Etat pour se donner une vision commune du développement urbain à long terme. Il se fixe comme objectifs notamment d'améliorer le cadre de vie et l'image de l'Ouest lausannois, de maîtriser le développement du trafic individuel et motorisé, de renforcer l'offre en transports

publics de manière coordonnée avec l'urbanisation, de développer la mixité des affectations, d'exploiter et de mettre en valeur le paysage.

Le SDOL suit six chantiers d'études:

Chantier 1: Hautes écoles

Chantier 2: Bussigny à Sébeillon (secteurs Arc-en-ciel, Bobst, Gare de Renens, Malley, Pont Bleu)

Chantier 3: Rte de Cossonay

Chantier 4 St-Sulpice-Ecublens

Chantier 5: Mobilité douce

Chantier 6: Transports

Le SDOL travaillait avec un budget de fonctionnement en 2010 d'environ Fr. 600'000.- et d'un budget-cadre pour les études en 2010 d'environ Fr. 1'200'000.-.

Cette visite fut très intéressante. Néanmoins, je me permets de mettre un bémol, car certains conseillers communaux qui étaient inscrits n'ont pas pris la peine de s'excuser!"

La discussion n'est pas utilisée.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Laurent Desarzens (président de la CUAT) : La Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire s'est réunie le 19 mai au Centre Technique Communal en présence de M. Hofstetter, architecte de la commune en vue d'étudier les préavis 89 et 90.

Le préavis 89 concerne l'installation d'un "collecteur eaux claires/ eaux usées dans le secteur Simplon-Les Ramiers. Ce projet est prévu de longue date. Il représente un point prioritaire pour l'assainissement de la Baie de Vidy. En raison de la proximité immédiate de grands immeubles, il est attendu que les propriétaires se relient immédiatement au collecteur afin d'éviter de nouvelles fouilles par après. Même si ces derniers ont un délai de 2 ans pour assurer la jonction de leurs immeubles. Le système de séparation des eaux sera immédiatement fonctionnel après les travaux.

La commission souhaite connaître le pourcentage des eaux claires qui est déjà rallié au collecteur des eaux claires de la commune. La réponse sera apportée devant la commission Ad Hoc ou au plus tard, lors du prochain préavis de même type.

En raison des nombreuses absences, le quorum n'étant pas atteint, la commission ne donne pas de vote indicatif sur cet objet.

Préavis 90, Réaménagement et rénovations des locaux de l'Immeuble sis à la rue de Lausanne 25. La commission constate qu'il s'agit de rénovations lourdes. Elles correspondent à la nécessité d'offrir des locaux supplémentaires à l'administration et répondent partiellement au postulat Barraud du 22 janvier 2009 sur l'accessibilité de ce bâtiment. Après étude des devis des travaux, la commission demande si le compte 3400 "Agrandissement et Modernisation", sérieusement entamé par ce projet, risque le découvert avec de nouveaux projets, la réponse est non. La commission Ad Hoc doit encore détailler cette question.

Enfin, la toiture et l'enveloppe du bâtiment ne nécessitent pas de rénovations. Les nouvelles fenêtres installées dans les années 80 sont adaptées au projet de production de chaleur de ce préavis. Pour ce préavis également, la commission de l'Urbanisme ne donne pas de vote indicatif.

En ce qui concerne cette Commission de l'Urbanisme, celle-ci devra changer de président dès la fin juin. Le groupe Arc-En-Ciel, désigné par le tournus ne pouvant s'acquitter de cette fonction pour des raisons d'emploi de temps, c'est le Groupe PLR qui vient ensuite et qui est chargé de désigner un candidat.

La commission se réunira encore une fois le mercredi 23 juin à 17h45 au CTC pour discuter des "Axes forts de circulation au centre et à l'av. du 14 Avril" et étudier d'éventuels préavis."

La discussion n'est pas utilisée.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Pas de rapport.

11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2010-2011.

- a) du Président
- b) du 1er vice-président
- c) du 2ème vice-président
- d) de deux scrutateurs
- e) de deux scrutateurs suppléants.

La Présidente rappelle l'art. 10 du règlement du Conseil: "*Le Conseil nomme chaque année en son sein un président, deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.*" Ces élections se font selon l'art. 11 du règlement du Conseil: le président et les deux vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. Les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

a) Election du Président

M. Olivier Barraud (PSR) présente au nom du groupe socialiste Daniel Rohrbach pour la prochaine présidence. Ancien président de la commission de gestion, membre de la commission des finances, il a participé en tant que 2^{ème} vice-président et 1^{er} vice-président assidument aux séances du bureau. Il saura remplir avec diplomatie et tact cette mission de diriger notre conseil.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le vote se fait au bulletin secret.

Résultat du vote:

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 57 |
| Bulletins rentrés | 57 |
| Blancs | 8 |

| | |
|--------------|---|
| Nuls | 4 |
| Voix éparses | 5 |

M. Daniel Rohrbach est élu avec 40 voix.

La Présidente félicite le futur nouveau Président et lui passe la parole.

M. Daniel Rohrbach (PSR) remercie pour la confiance qui lui est témoignée. Il souhaite être le président de tout le Conseil.

b) Election du 1er vice -président

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) présente la candidature de M. Thierry Brandt, journaliste, ancien correspondant à Paris pour le *Matin* et *24Heures*, actuellement rédacteur en chef de *Heure suisse*, magazine spécialisé dans l'horlogerie.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le vote se fait au bulletin secret.

Résultat du vote:

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 57 |
| Bulletins rentrés | 57 |
| Blancs | 8 |
| Nuls | 2 |
| Voix éparses | 4 |

M. Thierry Brandt est élu avec 43 voix.

La Présidente félicite M. Brandt, en tant que futur premier vice-président.

M. Thierry Brandt (Les Verts) remercie le Conseil de sa confiance. En principe, vous ne me verrez pas à cette estrade dans l'année qui va suivre; si d'aventure vous m'y trouvez, je vous promets que vous saurez ce que 'est que le terrorisme vert et le stalinisme!... Je plaisante, bien sûr, même Roland Divorne aura la parole!

c) Election du 2ème vice-président

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge) présente la candidature de Mme Nicole Divorne. Femme intelligente et très dynamique, qui conciliant à merveille son engagement au service de notre commune avec sa carrière d'enseignante et sa carrière de mère de famille.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le vote se fait au bulletin secret.

Résultat du vote:

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 57 |
| Bulletins rentrés | 57 |
| Blancs | 9 |
| Nuls | 1 |
| Voix éparses | 9 |

Mme Nicole Divorne est élue avec 38 voix.

La Présidente félicite Mme Divorne.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) remercie le Conseil pour sa confiance et se réjouit de découvrir cette fonction.

d) Election de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants.

Les deux scrutatrices suppléantes, **Mmes Nicole Haas Torriani et Denise Schmid** continueront pour le futur bureau. Comme il y a deux candidates pour deux postes, élection tacite.

e) Election de deux scrutateurs suppléants.

Mme Christine Sartoretti (Arc en Ciel) propose **M. Franco Narducci**.

M. Olivier Barraud (PSR) propose **Mme Victoria Ravaioli**.

Comme il y a deux candidats pour deux postes, élection tacite.

12. Développement du postulat de Mme Bastienne Joerchel : "Une journée hebdomadaire sans viande ni poisson!"

Mme Bastienne Joerchel (Les Verts) "Ce postulat demande à la Municipalité d'instaurer une journée hebdomadaire sans viande ni poisson et de favoriser la consommation de produits de saison dans les réfectoires scolaires, les crèches et les garderies et d'encourager le secteur privé à faire de même (restaurants, cantines d'entreprises ou d'écoles, etc.).

La Suisse a décidé de réduire ses émissions de CO² afin de limiter le réchauffement climatique. Pour ce faire, elle concentre son action principalement sur l'habitat et les transports mais omet complètement l'alimentation. Afin de sensibiliser les consommateurs, un groupe de citoyens soucieux de l'environnement et de la santé a lancé un appel à instaurer une journée végétarienne hebdomadaire. Ceci dans le secteur public (hôpitaux, écoles, entreprises publiques, etc.) et en invitant le secteur privé à faire de même. Quatre postulats ont déjà été déposés auprès des Conseils communaux de Lausanne, de Morges, du Grand Conseil vaudois et du Conseil national.

Pour réduire leurs émissions de CO², les collectivités publiques se sont concentrées sur l'assainissement des bâtiments, la diminution du trafic, l'efficacité énergétique et l'augmentation des énergies renouvelables. Ces efforts sont à saluer. Il reste maintenant à se préoccuper de l'alimentation qui représente environ 30% de notre empreinte écologique et 17% de nos émissions à effet de serre. On le sait : les fruits et légumes produits sous serres ou transportés sur de longues distances ont un bilan climatique catastrophique. Idem pour la production industrielle de viande. D'autant plus que pour répondre à la demande suisse, 50% de la viande doit être importée. Voici quelques chiffres sur l'impact de la production de viande industrielle dans le monde:

- pollution de l'air : au moins 51% de l'ensemble des gaz à effet de serre d'origine humaine proviennent de l'élevage ;
- pollution de l'eau importante générée par le fumier ainsi que par l'épandage des engrais et pesticides sur les cultures destinées à alimenter le bétail
- gaspillage d'énergie : 1 kilo de bœuf 0 7 à 10 litres de pétrole

- gaspillage d'eau : 1 kilo de bœuf = 15'000 litres d'eau
- déforestation : 1 kilo de bœuf = 170m² de forêt définitivement anéantis

Il faut en moyenne 9 kilos de céréales pour produire un kilo de viande. La plupart des céréales qui nourrissent notre bétail proviennent des pays du Sud, alors que près d'un milliard de personnes y souffrent de la faim. La Suisse importe en moyenne par année 250'000 tonnes de soja !

Tous ces problèmes peuvent être minimisés par une alimentation contenant moins de produits animaux et principalement basée sur des produits frais, cultivés localement en pleine terre, idéalement en agriculture biologique. Promouvoir ces pratiques contribuerait à une meilleure performance climatique de la Suisse.

Il n'est pas question ici de contraindre la population au végétarisme, qui constitue un choix personnel, mais de lui faire connaître et apprécier les bienfaits pour le climat comme pour la santé d'une alimentation diversifiée et locale comprenant moins de produits animaux.

Au vu des débats suscités par les différentes initiatives prises dans d'autres communes et au Grand Conseil, je suis prête à soutenir la nomination d'une commission. Pour moi, l'idée n'est pas que la commune impose quoi que ce soit, même à ses propres fournisseurs, je pense notamment à l'entreprise qui s'occupe des repas pour le réfectoire scolaire et l'APEMS, mais que la décision soit prise d'un commun accord et dans la négociation. Notre fournisseur bénéficie déjà du label "fourchette verte" qui impose des repas équilibrés avec beaucoup de légumes et des variantes végétariennes. Il me semble que cela ne devrait donc pas poser de problème d'introduire un jour de repas végétarien à une telle entreprise ou de lui recommander. "

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) va dans le sens du postulat déposé:

"Les questions liées à notre consommation alimentaire sont en effet en plein débat depuis un certain temps. Les citoyens sont de plus en plus attentifs à la provenance des produits, à leur coût écologique et à l'impact social de leur production ainsi qu'à leur aspect gustatif. La semaine du goût est en plein essor. Elle s'étend au niveau national. Elle en est un exemple.

Une agriculture durable, multifonctionnelle et proche de la population est indispensable à sa sauvegarde en Suisse. Il est donc essentiel que les collectivités publiques soutiennent les paysans suisses.

Le label « Fourchette verte » ne garantit que la promotion d'une alimentation variée et équilibrée, consommée dans un environnement sain. Ce concept ne garantit absolument pas la provenance des produits, ni leur mode de production.

Pour ce qui est d'introduire un jour sans viande et sans poisson, je crois que cela existe déjà. Néanmoins, il ne faudrait pas l'établir en un jour fixe. En effet, certaines familles ne mangent pas tous les jours de la viande. Ce n'est pas un produit bon marché. Il ne faudrait pas qu'un enfant inscrit au réfectoire le mardi, par exemple, jour sans viande, ne mange jamais de viande.

Il faut soutenir les paysans de la région, y compris ceux qui font de l'élevage de viande propre; cela pourrait également se faire lorsque la commune commande des apéritifs."

M. Roland Divorner (PLR) "Si je comprends bien, il est au Conseil de décider à la place des 18 mille citoyens de notre commune de quoi ils pourront se nourrir demain et de leur imposer un mode d'alimentation dicté par une idéologie politique. Ce postulat circule dans plusieurs communes ainsi qu'au grand Conseil. Je constate quelques nuances, certainement dues à la précipitation des initiants qui veulent passer ce postulat en catimini "car il en va de la santé de la planète..." Par exemple, dans le postulat du Grand Conseil, on parle d'élaborer une stratégie visant à instaurer ainsi que d'encourager des lieux de restauration sur lesquels l'Etat a prise. Dans le texte du postulat qui nous est présenté ici, on ne parle plus d'élaborer une stratégie, mais de l'instaurer, et non pas seulement d'encourager les lieux de restauration sur lesquels l'Etat a prise, mais aussi les restaurants privés. Entre autres, une phrase de l'argumentaire remis au Grand Conseil m'a fait froid dans le dos: "Les consommatrices et consommateurs bien éduqués à l'âge scolaire et bien informés seront disposés à reconsidérer leurs habitudes, condition sine qua non pour faire un pas conséquent vers la société à 2'000 watts." Staline doit se retourner de joie dans sa tombe! Avec tout cela, la démocratie participative n'a pas lieu d'être. Les Verts savent ce qui est bon pour notre bonheur. En partant d'un bon sentiment, on amadoue avec des arguments fallacieux, la fameuse tactique du "culpabilisez, il en restera toujours quelque chose", qui est très tendance à ce jour. On propose un débat type dictature participative, on donne un ordre de marche à la Municipalité pour la mise en œuvre de ce programme pour la prochaine rentrée scolaire en août 2010. Ce n'est plus un postulat, mais une motion. Citoyens, circulez, c'est pour votre bien-être! A la lecture de ce postulat, qui dit tout et son contraire, car d'un côté il est dit que ce n'est pas de contraindre la population au régime végétarien, mais de l'autre, c'est d'imposer à la population un régime sans viande aujourd'hui pour un jour, demain pour toujours! Je crois qu'un débat de ce type n'est pas de l'exclusivité d'un groupe politique. Il mériterait au moins un débat public avec les parties concernées, qui sont les parents et les citoyens, puisque l'on veut aussi instaurer cette pratique dans les restaurants. Une piste serait de transmettre ce postulat aux Conseils d'établissements pour consultation, car ils sont directement concernés par cette proposition et de nommer par la suite une commission ad hoc au Conseil. Le PLR ne soutiendra pas ce postulat sans qu'un débat de fond ne soit instauré."

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, a pris note avec intérêt des éléments qui sont énoncés dans ce postulat. C'est volontiers que son service étudierait cette question. Une commission préalable, donnant l'avis de la postulante et du Conseil, serait utile à cet effet.

Mme Irène Frei (les Verts) cite un document qui n'est pas un programme de parti, mais le cadre cantonal pour la prévention de la santé, élaboré par la commission cantonale de prévention, publié par le Département de la santé publique: En page 65, de ce rapport, on peut lire: "*amélioration de l'alimentation et promotion de l'activité physique ... De nombreuses études épidémiologiques établissent une association entre l'alimentation et certaines pathologies, telles que les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, l'ostéoporose, l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle, des maladies respiratoires et digestives, etc. Pour le cancer par exemple, on estime que l'alimentation est globalement responsable de 20 à 50% des tumeurs humaines fréquentes dans la plupart des pays développés. Relevons également que les populations les plus à risques des maladies en lien*

avec l'alimentation déséquilibrée et le manque d'exercice physique se trouve parmi les catégories sociales défavorisées tant pour les hommes que pour les femmes. Pour le canton de Vaud, les principaux risques alimentaires sont liés à une nourriture trop riche en sucres rapidement absorbables et en graisses animales et trop pauvre en céréales, en fruits et en légumes. Selon l'ESS, plus d'un tiers des Vaudois déclare ne pas manger des fruits et des légumes quotidiennement. De plus, la consommation de viande reste excessive. Une des conséquences est que la surcharge pondérale continue à augmenter dans le canton... Les propositions destinées au public doivent en priorité exploiter les programmes et les actions existants, qui sont nombreux et souvent mal connus du public. Pour la promotion d'une alimentation favorable à la santé, il faut privilégier une information neutre et des actions touchant un large public de préférence à des actions individuelles. A cet égard, un accent particulier devra être mis sur des actions éducatives dans les écoles. Un point important devra également être mis sur l'introduction du label fourchette verte." Il y a sur le plan cantonal une volonté politique de prendre ce problème en mains. Il faut également réfléchir aux coûts de la médecine qui sont beaucoup liés à tout ce genre de pathologies. Elle conclut que ce n'est donc pas qu'un problème d'écologie, qu'il ne s'agit pas pour les Verts d'imposer quelque chose, c'est aussi un problème de santé publique, qui touche toute la population, de n'importe quel parti.

Mme Bastienne Joerchel (Les Verts) est d'accord qu'il ne faut pas que ce soit une journée fixe dans la semaine. Elle est prête à participer à une commission, si elle est nommée. Quant à l'intervention de M. Divorne, elle ne sait pas s'il faut prendre comme un compliment qu'il estime qu'il y a un complot vert, une machination démoniaque, un coup d'état de la part des Verts...

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) ne comprend pas le rapport entre le stalinisme et cette proposition. Dans les APEMS, il n'y a qu'un menu par jour, c'est peut-être là que c'est du stalinisme?... le PLR n'a jamais demandé qu'il y ait plusieurs menus par jour. En quoi est-ce plus stalinien d'avoir de la variété dans la semaine plutôt que d'avoir 5 jours carnés et poissonneux?

M. Pascal Waeber (PLR) fait référence à la société à 2000 watts, et dit que la Corée du Nord l'a dépassé... Il propose que ce postulat soit transmis aux commissions d'établissements pour qu'elles puissent en discuter.

Mme Myriam Romano, Municipale, répond que ce peut être un sujet intéressant à aborder, mais qu'au final ce n'est pas le conseil d'établissement qui décide de l'issue de cette discussion. Si on le met à l'ordre du jour, il y a des questions de délais qui se poseront.

Mme Irina Krier (Les Verts) "En ce qui concerne l'écologie, il n'y a aucun doute aujourd'hui que l'élevage est un des secteurs de l'agriculture les plus gourmands en ressources, ce qui se traduit par une grande pression environnementale. De plus, la surpêche menace de nombreuses espèces, au point que l'ONU vient de publier un rapport faisant état de graves problèmes à l'horizon 2050 (il s'agit donc de nos générations, et non plus des générations futures) si nous continuons sur notre route. Ce que nous proposons va donc le sens de l'environnement, il n'y a aucun doute. J'entends les inquiétudes au sujet des sacrifices qui devraient être entrepris. Est-ce vraiment des sacrifices? Les enfants seraient-ils vraiment privés, avec un jour sans viande ni poisson? Ce que nous proposons est-il si radical? La consommation de

viande reste excessive dans la région. La diététicienne au service de la santé de la jeunesse du canton de Genève, Mme Marie-Pierre Theubet, est acquise à l'idée de la journée végétarienne. Du point de vue de la biodiversité, cela se justifie pleinement au plan nutritionnel, on peut tout à fait se passer de viande. En termes de protéines, 100 gr. de viande équivalent à 60 gr. de fromage, 2 yogourts, 2 œufs, 150 gr. de tofu ou 200 gr. de lentilles. Dans les propositions du canton, il était prévu de faire des actions éducatives dans les écoles, de soutenir l'introduction du label fourchette verte dans les lieux de restauration collective. Nous savons que le label fourchette verte a été largement accepté à Renens; il a été décerné aux APEMS et aux réfectoires. Ce label propose une alimentation selon des recommandations nutritionnelles scientifiques, alliant santé et plaisir. Les menus suggérés par le label comportent déjà pour la plupart une journée sans viande ni poisson. Par exemple: lundi-tomates farcies, salade verte, semoule de blé, kiwi, eau/ mardi-brochette de volaille, légumes, riz cantonais, dessert/ jeudi-gnocchi au fromage, côtes de bettes, salade, eau/vendredi-tomates au basilic, tagliatelle au thon et mousse à la mangue. Ces menus ont été testés et appréciés par des jeunes fréquentant les restaurants scolaires. Nous sommes donc loin de proposer des choses excessives par rapport à ce qui se fait déjà. Il s'agit d'être cohérents. On enseigne à l'école les principes de la pyramide alimentaire qui présente les apports quotidiens d'aliments préférables à la santé, où la viande n'a pas une place prépondérante. On sensibilise les enfants à la nécessité de bien manger, de ne pas gaspiller. Il serait donc bon que les repas qui leur sont servis leur permettent directement de mettre en pratique ces enseignements."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) répète que la Fourchette Verte ne garantit pas des légumes de proximité. D'où viennent les mangues mentionnées dans le menu? On peut avoir des fraises ou une ratatouille en plein hiver... Il faut des légumes de saison et de proximité, de même pour la viande. Ce que peuvent faire les consommateurs privés (ex. les paniers de légumes de l'agriculture contractuelle de proximité), les restaurateurs qui nous fournissent les repas devraient aussi pouvoir le faire.

La Présidente s'assure que 10% des conseillers présents souhaitent une commission. Comme c'est le cas, la commission est nommée. Le premier nommé est responsable de la convoquer:

| | |
|--------------|---|
| Fourmi rouge | Mmes Nicole Haas Torriani et Simone Szenyan-Reymond |
| PSR | Mmes Victoria Ravaioli et Brigitte Rohr |
| Les Verts | Mme Bastienne Joerchel |
| Arc en ciel | Mme Christine Sartoretti |
| PLR | Mme Silvia Mermoud et M. Roland Divorner |

13. **Développement de la motion de MM. Michele Scala et Byron Allauca, intitulée « Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers »**

M. Byron Allauca (Fourmi rouge) : "Tout d'abord, nous nous permettons de rappeler que le 24 février 1997, La Suisse, a ratifié la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée en 1959, ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989 par l'Organisation des Nations Unies.

La Déclaration des droits de l'enfant précise en son principe 2 :

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

La Convention relative aux droits de l'enfant stipule en son article 28 :

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;

Suite aux débats qui ont eu lieu tant au niveau cantonal comme national, dans lesquels des motions concernant l'apprentissage aux jeunes « sans-papiers » ont été acceptées, suite, également à la décision de la municipalité de Lausanne d'offrir des places d'apprentissage dans l'administration aux jeunes « sans-papiers », nous aimerions que la Commune de Renens fasse à l'égard de ces adolescents des actes concrets pour permettre leur formation post-obligatoire.

Selon une étude mandatée par le Département fédéral de Justice et Police, il existe entre 100 et 150 mille personnes sans papiers qui travaillent depuis de nombreuses années ici en Suisse. La majorité de ces personnes paient leur impôt à la source, l'AVS, le 2^{ème} pilier, l'assurance-chômage, comme tous les autres employés de ce pays. Ils sont employés dans plusieurs secteurs de l'économie, tels que la restauration, l'hôtellerie, les nettoyages, l'agriculture, la peinture, les déménagements... Les femmes "sans papiers" sont surtout employées dans les ménages privés. Ce sont elles qui gardent les personnes âgées et les enfants; ce sont elles qui nettoient les maisons des médecins, des avocats, des professeurs, des ingénieurs, des banquiers, politiciens... c'est-à-dire que toute la société suisse est concernée.

Evidemment, de ces familles d'immigrés « sans statut légal », il y en a aussi qui vivent et travaillent dans notre commune.

Si pour les enfants « sans-papiers » la scolarité obligatoire ne pose pas de problème, par contre, la voie de la formation professionnelle ou des études secondaires leur reste brutalement fermée après cette période.

La Ville de Renens a cependant les moyens d'agir sur cette situation d'au moins trois façons :

- en offrant des places d'apprentissage à un certain nombre de ces jeunes qui pourraient ainsi suivre une formation complète les menant à un CFC,
- en intervenant auprès des Autorités Cantonales et des Autorités Fédérales pour soutenir les motions concernant les jeunes « sans-papiers » qui ont été adoptés.
- en appuyant auprès du Département de la Formation et de la Jeunesse, des Conseils de direction des écoles professionnelles et des autres autorités

compétentes toutes les démarches visant à permettre aux jeunes « sans-papiers » de poursuivre leur formation post-obligatoire.

En 2004, une motion semblable avait été déposée par la Conseillère Elena Torriani (Fourmi rouge). A l'époque, elle avait eu un très bon accueil et M. Widmer avait souligné que cette motion mettait le doigt sur une "hypocrisie crasse". Les enfants dont on parlait à l'école sont aujourd'hui des adolescents privés de continuer leur apprentissage. Où sont-ils? Quelques-uns sont dans la rue, n'ont aucun avenir. Cette hypocrisie crasse n'a pas changé, aucune solution n'ayant été trouvée pour ces adolescents. Notre commune doit donner un signal fort contre cette hypocrisie. Ces adolescents ne sont pas responsables de leur situation. C'est pourquoi je vous invite à soutenir la motion et de l'envoyer à la Municipalité."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR): "Vos recherches vous ont amené un peu en arrière. Vous avez raison, cela n'a pas changé. Vous posez un vrai problème, mais amenez une mauvaise solution.

Pas de travail au noir, donc pas d'apprentissage au noir. Depuis un certain nombre d'années, on admet assez largement le droit des enfants sans permis de séjour à suivre une formation scolaire. Aux bons sentiments s'ajoutent quelques arguments liés au fait que ces enfants sont de toute manière présents et qu'il vaut mieux les solariser plutôt que de les laisser livrés à eux-mêmes. Le pas suivant, prévisible, s'invite aujourd'hui dans le débat, le gauche revendique le pari de l'illégalité. Accepter de transmettre cette motion serait renier son serment pour les conseillers communaux et l'adopter en la mettant en vigueur en serait de même pour la Municipalité. Le droit à l'apprentissage n'est pas le même que le droit à la scolarité. D'abord, en scolarisant un clandestin, il ne prend pas la place à un Suisse ou à une personne ayant un permis de travail et de séjour en règle. Ensuite, l'apprentissage est une relation contractuelle de travail rémunéré. Il est alors étonnant de constater que les personnes proches des syndicats, qui traquent, avec les associations patronales, sans relâche et répriment le travail au noir, encouragent l'apprentissage au noir. Un patron engage des apprentis pour assurer la relève et pas pour les voir repartir après, car cette mesure repousse le problème plus loin et s'assimile en réalité à une régularisation systématique. Il est vrai qu'on a trop laissé pourrir la question des clandestins et la question de l'apprentissage montre qu'on veut une fois de plus repousser le problème plus loin ou plus tard. L'objectif maintenant doit être de faire baisser le nombre de clandestins. Espérons que ce débat, agencé aux Chambres fédérales avant le coup de pub lausannois, aboutisse à des résultats satisfaisants, car l'enjeu est à ce niveau. Il faut trouver des solutions pour que les personnes dont notre économie a besoin puissent travailler en toute légalité. Pour les autres, et conformément au serment prêté, la loi doit être appliquée systématiquement: pas de travail au noir, donc pas d'apprentissage au noir. Le PLR vous invite à ne pas transmettre cette motion discriminatoire et à la refuser fermement."

M. Byron Allauca (Fourmi rouge) comprend bien qu'il y a des lois qui doivent être appliquées. Mais quand une personne travaille en Suisse depuis 10, 15, 20 ans, tout en payant l'impôt à la source, l'AVS, le 2^{ème} pilier, l'assurance chômage, elle n'est pas vraiment au noir, elle est au gris... Il relève que ce n'est pas seulement la faute de travailleurs, mais aussi celle de l'économie, qui a besoin de ces personnes, qu'au niveau cantonal et fédéral le gouvernement est de droite et que le PLR en fait partie.

"Pourquoi depuis 20 ans y a-t-il la même quantité de clandestins? C'est parce que cela vous arrange très bien qu'ils travaillent clandestinement..., mais quand on demande un petit droit pour les travailleurs clandestins, on le leur refuse, mais on les laisse continuer à travailler clandestinement, tout en payant les impôts." Il rappelle que c'est d'une hypocrisie crasse.

M. Oliver Barraud (PSR) : "Il ne faut confondre le travail au noir d'employés qui ont terminé leur formation et la question qui nous préoccupe actuellement et qui est bien celle de l'apprentissage, qui fait partie de la formation initiale de la personne. Une fois qu'on sort de l'école, on ne peut pratiquer aucun métier. Il y a aujourd'hui une discrimination claire, due à la nature des rapports de travail. Quelqu'un qui est sans papiers peut aller au gymnase suivre des études et continuer sa formation, alors que quelqu'un qui est plutôt d'intelligence manuelle et à prédominance de pouvoir suivre un apprentissage ne peut pas le faire aujourd'hui.

Ce n'est pas le moment d'interpréter de manière fallacieuse la question de la loi sur le travail au noir, qu'on a eu grande peine à faire aboutir étant donné que régulièrement les partis de droite refusent toute intervention dans ce domaine-là. La loi actuelle n'est de loin pas satisfaisante, étant donné que les patrons peuvent pratiquement mettre à leur budget les amendes, parce que la loi n'est pas assez dure. Il ne faut pas mélanger le problème d'une immense hypocrisie de l'économie qui veut qu'on ait des gens qui travaillent au noir, qui sont exploités et qui participent au bénéfice de l'économie suisse et la question de l'apprentissage, qui doit de pouvoir donner un métier.

Effectivement, on n'a pas réglé le problème de l'"après". Il faudra aussi réfléchir à cette question, car ces personnes sont en Suisse et sont exploitées. Elles sont dans nos hôtels, dans nos restaurants, derrière à la plonge, même si on ne les voit pas. Il faudra aussi une fois arrêter cette hypocrisie, regarder les choses en face et régler le problème pour que chacun des travailleurs dans ce pays aient le minimum de dignité auquel il a droit. L'économie en a besoin, elle profite aujourd'hui de leur statut précaire pour les exploiter, ce qui est scandaleux.

En ce qui concerne les apprentissages, ne faisons pas d'amalgame bête et méchant, ce sont des personnes qui sortent de l'école, qui ont besoin d'une formation initiale, pas tout le monde n'a les moyens de suivre des études, d'autres sont destinés à des métiers tout aussi honorables et on ne peut plus nécessaires pour la société. Ils doivent avoir le droit à profiter d'une formation et tout le reste, c'est du bla-bla de campagne électorale."

M. Thierry Brandt (Les Verts) Le groupe des verts partage les préoccupations des motionnaires. Il soutiendra la nomination d'une commission si elle est demandée, qui précise la demande des motionnaires: souhaitent-ils des quotas, par exemple?

M. Oumar Niang (PSR) "L'éducation est un droit universel. Si les parents de ces jeunes apprentis sont des migrants ici en Suisse, ou des sans papiers, ces jeunes "secundos" sont comme des Suisses. Comment un pays peut-il refuser de former ses enfants? La Suisse n'a pas de matière première, mais tout le génie suisse est basé sur la matière grise. Former ces jeunes, participe au rayonnement de la Suisse dans le monde entier. Un pays qui refuse de former ses jeunes peut-il être considéré comme un pays d'experts?"

M. Pascal Waeber (PLR): "Quand on parle de bla-bla de campagne électorale, c'est qu'on n'a pas d'argument à opposer. Il existe l'apprentissage scolarisé, comme par exemple l'école des métiers. Ce genre d'apprentissage ne demande pas de contrat de travail. Quand on nous parle d'inégalité entre ceux qui vont au gymnase et ceux qui veulent faire une profession manuelle, c'est faux puisqu'il existe ces écoles qui délivrent un CFC à la fin. On ne peut pas accorder des places d'apprentissages aux jeunes sans papiers, même si ça part d'un bon sentiment, car ça perpétue le travail au noir. En effet, quand ils auront terminé leur apprentissage, ils ne vont pas quitter la Suisse, donc ils travailleront au noir. Comment expliquer à un jeune de Renens sortant de l'école, suisse ou étranger, étant ici légalement, que la Commune peut offrir moins de places d'apprentissages car la place aurait été donnée à un jeune sans papier? Je vous propose de refuser cette motion."

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) répond à M. Waeber que l'école des métiers est très souvent réservée aux meilleurs, et il n'y a pas de raison que seuls les meilleurs aient le droit d'être formés. Peut-être que former des jeunes sans papiers peut favoriser le travail au noir, mais ne pas les former et les laisser traîner dans la rue favorise la délinquance et on arrivera certainement avec votre méthode à truffier toute la ville de caméras!

M. Ali Korkmaz (PSR): Il y a bien des chances que le temps que les jeunes fassent leur apprentissage, qui dure 3 à 4 ans, leur situation soit régularisée. Autrement, les institutions suisses ne font pas leur travail."

M. Mady Keita (PSR) soutient cette motion. Il désire poser une question à ceux qui disent que ce n'est pas la solution: que proposent-ils pour ces personnes? Car les jeunes qui sont là, si on ne fait rien pour eux, ils vont traîner dans la rue, et cela donne une mauvaise image des étrangers.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) ou on respecte, ou on ne respecte pas la loi... Il n'est pas exact que tous les clandestins paient des impôts. Le PLR veut trouver des solutions. Il faut laisser les chambres fédérales trouver la solution. Il faut réduire le nombre de clandestins.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "J'avais eu l'occasion la dernière séance de rappeler la position de la Municipalité, celle de 2004 en particulier. Depuis 2004, la situation a changé au niveau des gymnases et de l'école de métiers. Il est vrai que la loi au sens strict ne le permet pas, puisqu'un contrat d'apprentissage fait partie du service de la formation professionnelle, c'est un contrat tripartite entre l'employeur, le jeune ou ses parents s'il est mineur et le canton. Les lois, on les fait bouger, c'était le but de la démarche de la Municipalité lausannoise. Dans de nombreux milieux, y compris dans les milieux économique et dans les partis de droite, il y a des gens qui veulent faire avancer les choses. Il y a une trentaine d'années, c'était un Conseiller d'Etat genevois PDC qui avait emmené un enfant à l'école. C'était un enfant de saisonnier. Quatre ans après, si les parents étaient restés là, ils avaient un permis B. On est dans une situation beaucoup plus complexe maintenant et chacun sait qu'il faut trouver des solutions. La Municipalité de Lausanne ne va pas engager dans un mois un apprenti sans papiers. C'est un mouvement, des négociations, des discussions avec le canton, c'est pousser dans un sens qu'on résolve ce problème de façon correcte et humaine pour les adolescents. La Municipalité est prête à appuyer

toutes les démarches qui vont dans ce sens. Si vous nous envoyez la motion, avec ou sans un débat en commission, cela renforcera la position de la Municipalité.

La Présidente met aux voix le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. C'est à une large majorité que cette motion est transmise à la Municipalité.

14. **Préavis 89-2010 -. Préavis 89-2010 - Collecteurs eaux claires et eaux usées Simplon-Les Ramiers.** Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Nomination de la commission:

| | |
|--------------|---|
| PLR | MM. Pascal Golay, président-rapporteur et Paul Mettraux |
| Fourmi rouge | M. Mohammed Eareby et Mme Simone Szenyan-Reymond |
| PSR | MM. Robert Mulopo et Jean-François Jeanrichard |
| Les Verts | M. Jakub Ahmeti |
| Arc en ciel | M. Franco Narducci |

15. **Préavis No 90-2010 - Immeuble communal rue de Lausanne 25 - Réaménagement des locaux du Service de la Sécurité sociale et rénovations diverses.** Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Nomination de la commission:

| | |
|--------------|---|
| PSR | MM. Luca Ferrini, président-rapporteur et Alain Amann |
| PLR | Mme Claudine Hottiger et M. Jean-Marc Dupuis |
| Fourmi rouge | MM. Ali Hemma Devries et Didier Divorne |
| Les Verts | Mme Irina Krier |
| Arc en ciel | Mme Marinella Bianchi-Rojo |

16. **Motions, postulats, interpellations.**

- **Dépôt du postulat de M. Eric Aeschlimann (PLR) :** " Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien "
La Présidente lit l'intitulé du postulat qui sera développé au prochain conseil. Les présidents de groupe recevront le texte développé.
- **Dépôt du postulat de M. Pascal Golay (PLR) :** " Encourageons les voitures électriques ".
La Présidente lit l'intitulé du postulat qui sera développé au prochain conseil. Les présidents de groupe recevront le texte développé.
- **Question de M. Didier Divorne (Fourmi rouge) :** "Après tous ces mois de travaux, nous aurons le plaisir de retrouver cet automne une nouvelle place du Marché. Nous l'espérons belle et accueillante, surtout bien vivante avec une population qui ne viendra pas seulement une fois pour voir de quoi elle a l'air, mais qui aura plaisir à y retourner souvent, ou au moins de temps en temps. Cette place pourrait avoir une particularité supplémentaire, un attrait complémentaire - peut-être que notre Municipalité y a déjà pensé, mais dans le doute et dans une connaissance que partielle de ce dossier, je me risque à poser la question suivante:

Est-il prévu d'installer un accès internet sans fil public (accès wi-fi public) accessible depuis la nouvelle place du marché? Cette démarche, permettant aux jeunes et moins jeunes de trouver un accès internet dans un lieu sympa, serait certainement très appréciée. D'autres villes, comme Lausanne et Vevey s'y sont déjà lancées il y a bien des années avec un certain succès. Si cette réalisation venait à se faire, je serais également pour faire un bilan de son utilisation à la fin 2011, donc en gros un peu plus d'une année après sa mise en service, afin de passer à l'une des trois possibilités suivantes:

- constat d'échec et renoncer à ce point d'accès sans fil public
- continuer à le mettre à disposition
- continuer à le mettre à disposition et équiper d'autres places ou parcs publics, voire la piscine, avec de tels accès."

M. Olivier Golaz, Municipal: "Oui, le wi-fi est prévu sur la place du Marché et certainement une extension qui nous permettra aussi d'avoir un wi-fi pour la Salle de Spectacles. Pour ce qui est des extensions supplémentaires (piscine ou d'autres endroits), la position n'est pas encore prise par la Municipalité. Une réponse plus précise sera donnée une prochaine fois, qui expliquera exactement dans quel cadre on mettra le wi-fi dans la commune de Renens."

M. Didier Divorne remercie pour la réponse.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) rappelle que circule un projet sur les communications et télécommunications à Renens. Dans ce projet, il est question justement du wi-fi et de la possibilité pour la commune d'installer elle-même (ou de faire installer) et d'avoir un contrôle sur ces projets. La commission va se réunir et va encore une fois débattre de cette question qui est en suspens.

17. Propositions individuelles et divers.

M. Pascal Waeber (PLR) s'étonne du fait que Mme Sisto-Zoller, secrétaire du Conseil, soit absente de cette séance pour raison de vacances. Il serait intéressant de rappeler que lors du préavis concernant la professionnalisation du secrétariat du Conseil communal, il avait été mentionné les tâches ainsi que le mandat du ou de la secrétaire, soit : Présence aux séances du bureau du Conseil, Présence aux séances du Conseil communal, Rédaction des procès-verbaux des séances du bureau et du Conseil communal, Présence aux élections, votations etc. Les dates des séances du Conseil et du bureau du Conseil communal sont connu plus d'une année à l'avance et sont suffisamment espacées pour pouvoir prendre des vacances, des week-end prolongés en dehors de ces dates, et ceci tout au long de l'année. Heureusement que la secrétaire suppléante est à son poste! Je profite de l'occasion pour la remercier de sa disponibilité. Ma question est la suivante: qui paie les prestations de la secrétaire suppléante pour cette séance?

Mme Rosana Joliat, Présidente du Conseil, souhaite rencontrer les présidents et présidentes de groupe à l'issue de ce conseil pour pouvoir en débattre.

M. Jean-François Jeanrichard (PSR) demande s'il y aura des travaux prochainement à la rue de la Mère.

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "C'est dans le cadre des travaux de requalification du centre qu'il est prévu une intervention sur la rue de la Mèbre (transformation en zone de rencontre) l'année prochaine."

Avant de clore la séance, Mme la Présidente souhaite un Happy Birthday à **M. Rémy Petitpierre**, doyen de notre conseil, qui fête dans quelques jours ses 80 ans.

La Présidente clôt la séance à 22 h 50, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous au jeudi 24 juin à 19 heures.

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

M. Didier Divorne, Pépinières 30, 1020 Renens

tél. privé 0 216 716 716

tél. prof. 051 224 24 86

tél. mobile 0 787 087 987

fax 0 216 719 719

Mme Betty Forestier, Av. 1^{er} Mai 17, 1020 Renens

tél. 021 635 36 94

mobile 079 278 43 35

messagerie électronique: betty.forestier@bluewin.ch

Mme Irina Krier, Rue du Lac 22, 1020 Renens

messagerie électronique: irina.krier@gmail.com

M. Alain Amann, Sur la Croix 169, 1020 Renens

tél. 021 635 08 92

mobile 077 432 39 24

messagerie électronique: alain.amann@bluewin.ch